

Accessibilité

LES LYCÉES GOMMENT LEURS HANDICAPS

Sur les 60 000 lycéens que compte la Région Champagne-Ardenne, on ne recense actuellement qu'un très petit nombre d'élèves handicapés. S'il convient certes de se réjouir qu'ils soient ainsi en infime minorité, cela n'exonère pas pour autant le Conseil Régional de tout effort et mesure pour faciliter leur accès et leur intégration à la vie et aux équipements scolaires.



La Région Champagne-Ardenne est la 1^{ère} à avoir réalisé un schéma d'accessibilité handicapés

« *Ce n'est pas une question de nombre d'élèves concernés. C'est une question de devoir* », insiste-t-on à la Direction des lycées du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

Cela ne tient pas seulement du devoir moral de la Région. C'est aussi son obligation légale, depuis le vote par le Parlement, le 11 février 2005, de la loi 2005-102 dite « pour l'égalité des droits et chances ». Celle-ci exige des collectivités territoriales qu'elles mettent les lycées aux normes en matière d'accessibilité aux handicapés, avec comme date butoir le 1^{er} janvier 2015 pour l'achèvement de la réalisation de tous les aménagements nécessaires.

UNE VOLONTÉ RÉGIONALE

Si ce délai d'un peu moins de neuf ans peut apparaître long, il se révèle court au regard de l'ampleur des travaux à entreprendre, et de leur coût important. Pour exemple, la facture de mise aux normes des deux sites du lycée Libergier de Reims, s'élève pour celui de la rue Libergier à 14 000 €, et pour celui de la rue Saint-Augustin à 533 000 €. Si pour le premier le montant s'avère assez bas, c'est qu'une restructuration de la quasi totalité des locaux vient d'être réalisée et qu'il bénéficie désormais d'un taux d'accessibilité de 83 %, et que les travaux consistaient à le porter à 96 %. Mais pour le second site, il s'agit de faire passer de 31 à 94 % ce taux d'accessibilité. Et compte tenu de

la date de construction et des capacités de rénovation de l'établissement, « *les bâtiments ne pourront jamais être à 100 %* », souligne-t-on au Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

ECHÉANCE 2015

Au 1^{er} janvier 2015, ce sont au total 66 lycées, 6 Centres de formation d'apprentissage et 4 bâtiments administratifs qui devront ainsi répondre aux normes dictées par la loi. Rampes, ascenseurs, passages, sanitaires, hauteur des interrupteurs, accès extérieurs, etc, la liste est longue, précise et impérative des aménagements multiples à réaliser. Un chantier aussi important et complexe nécessitait au préalable l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité handicapés permettant de recenser, pour chacun des lieux concernés, les types de travaux à effectuer et l'évaluation de leur montant, et d'établir une programmation et un calendrier de réalisation. Au terme d'un appel d'offres, ce marché d'études a été confié au cabinet spécialisé Accessmétric. Pilote en ce domaine, la Champagne-Ardenne est la première Région de France à réaliser un tel schéma. Elle n'a pas tardé en effet à se conformer à la loi. Le marché d'études a été notifié au cabinet Accessmétric le 25 mai dernier, soit neuf jours après la publication du décret d'application, le 17 mai. Une célérité qui témoigne de la volonté du Conseil Régional de Champagne-Ardenne à vouloir combattre toutes les inégalités et exclusions.

Pascal Barrand